

Smart
Tunisie

2024



RAPPORT ANNUEL

Sommaire

I	Nos Valeurs	1
II	Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	2
III	Rapport annuel d'activité de l'exercice 2024	
1/	Société SMART Tunisie : données générales et résultat (individuel) de l'année 2024	
1.	Données générales sur la société SMART Tunisie	3
2.	Activité et résultat de la société SMART Tunisie au cours de l'année 2024	7
3.	Perspectives et développement de la société SMART Tunisie	14
4.	Comportement du titre en bourse	15
5.	Indicateurs d'activité au 31/03/2025	16
6.	Affectation des résultats	17
7.	Gestion des ressources humaines	18
8.	Eléments sur le contrôle interne	19
2/	Groupe SMART Tunisie: données générales et résultat (consolidé) de l'année 2024	
1.	Données générales sur le Groupe SMART	20
2.	Résultat (consolidé) du Groupe SMART au titre de l'année 2024	21
3.	Perspectives et développement du Groupe SMART	24
IV	Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes et états financiers individuels de la société SMART Tunisie au 31/12/2024	25
V	Rapport général des commissaires aux comptes et états financiers consolidés du groupe SMART Tunisie au 31/12/2024	41
VI	Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	51

I- Nos Valeurs

Excellence

Nous sommes animés par une volonté permanente d'apporter les meilleurs produits et services à nos partenaires. Nous ne cessons d'agir pour progresser, améliorer et perfectionner nos relations, nos solutions et nos services. L'excellence est plus qu'une valeur, c'est un choix !

Engagement

L'engagement de nos collaborateurs pour contribuer à la réussite de nos clients est total. Nous favorisons l'implication et l'accomplissement professionnels de tous. Nous entretenons en externe et en interne des relations de confiance et de respect mutuel. Notre engagement se nourrit de la satisfaction durable de nos clients envers nos expertises et nos compétences.

La Transparence

Nous trouvons de meilleures méthodes de travail tous ensemble, et nous montrons aux autres qu'il est tout à fait possible de créer une culture d'entreprise qui encourage la transparence, la confiance et l'inclusion.

Innovation

Nous améliorons sans cesse notre relation client en tirant profit des innovations technologiques, en agissant ensemble pour adapter nos solutions et nos pratiques aux usages de demain. Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous transformons nos modes de travail, nous innovons en cultivant le partage, l'expérimentation et le raisonnement de rupture. Nous apprenons de nos succès comme de nos échecs. Pour nous, innovation et digitalisation vont de paire dans le monde actuel qui est en perpétuel mouvement. Nous avons décidé d'investir dans l'innovation qui implique la digitalisation de nos métiers.

II- Rappel de l'ordre du jour de l'AGO

1. Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2024,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2024,
4. Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque
7. Renouvellement des mandats des administrateurs Indépendants
8. Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires
9. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales
10. Information des actionnaires de la Société sur les franchissements de seuil
11. Pouvoirs en vue des formalités

III- Rapport annuel d'activité de l'exercice 2024

1/ Société SMART Tunisie : données générales et résultat (individuel) de l'année 2024

1. Données générales sur la société SMART TUNISIE

1.1. Identification de la société

Dénomination sociale: Smart Tunisie

Forme juridique: Société anonyme

Date de constitution: Le 23 janvier 1997

Capital social: 50 617 215 DT divisé en 10 123 443 actions

Objet social: La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels informatiques, technologiques, électriques, électroniques et électroménagers ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, de logiciels, des articles et équipements d'impression, des meubles informatiques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur thermique et/ou électrique ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet et aux articles et équipements ci-dessus notamment la réalisation d'installations et de maintenance de matériel ; l'assistance technique, ingénierie informatique et études de projets et le développement et maintenance de logiciels.
- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation des produits susmentionnés.

Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

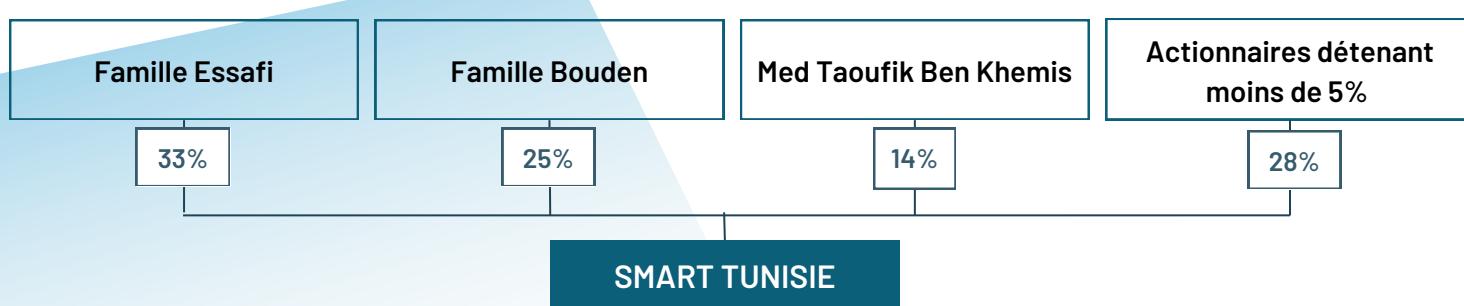
Identifiant unique: 0544435X

Matricule fiscal: 0544435X/A/M/000

1.2. Actionnariat

Le capital social de la société s'élève à 50 617 215 DT divisé en 10 123 443 actions d'une valeur nominale de 5 DT, intégralement souscrites et entièrement libérées en numéraire.

Ci-dessous la structure du capital au 31/12/2024:



1.3. Organes d'administration et de direction

La société est dirigée par un conseil d'administration et par un directeur général. Le conseil d'administration est composé de 9 membres dont 2 membres indépendants et 1 membre représentant les actionnaires minoritaires

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé ainsi :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M.Abdelwaheb ESSAFI	Lui-même	Président	2023-2025	Tunis
M. Mahmoud BOUDEN	Lui-même	Membre	2023-2025	Tunis
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Lui-même	Membre	2023-2025	Tunis
M. Hichem MOKRANI	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
M.Hédi ESSAFI	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
M.Mohamed Ali GHARSALLAH	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
M. Slaheddine LADJIMI (Membre indépendant)	Lui-même	Membre	2022-2024	Tunis
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN (Membre indépendant)	Lui-même	Membre	2022-2024	Tunis
M. Mohamed Karim SIALA (Représentant des actionnaires minoritaires)	Lui-même	Membre	2023-2024	Tunis

1.3.1. Conditions d'accès à l'assemblée générale

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur président, leur directeur général ou par un membre de leur conseil d'administration, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le président, le directeur général, le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

1.3.2. Conditions de nomination

Selon l'article 16 des statuts de la société,

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus dont deux (2) membres indépendants nommés par l'assemblée générale ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années. Ils sont toujours et indéfiniment rééligibles à l'exception de deux (2) administrateurs indépendants dont le mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. Il est toujours et indéfiniment rééligible.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

En cas de vacances d'un poste d'administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

1.3.3. La méthodologie de choix des indépendants

Le choix des deux administrateurs indépendants a été fait selon la stratégie de la société d'avoir dans son conseil d'administration deux profils différents, un spécialiste dans le domaine de la finance et un connaisseur sur le volet opérationnel.

1.3.4. Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Le Conseil d'Administration réuni le 9 juin 2022 a décidé de mettre en place un Comité Permanent d'Audit et un Comité Stratégie et Risque

Le comité permanent d'audit a pour rôle la veille du respect par la société de la mise en place de système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Ce Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agrée la désignation des auditeurs internes. Il est composé de 3 membres du Conseil :

- Président du comité: M. Slaheddine LADJIMI
- Membres: M. Mohamed Ali GHARSALLAH et M. Mohamed Karim SIALA

Le comité stratégie et risque a pour rôle la participation à la détermination de la stratégie de l'entreprise et le suivi de sa mise en œuvre et examine dès lors les projets de croissance externe et d'investissement susceptibles d'influencer l'activité. Il est composé de 4 membres du Conseil :

- Président du comité: M. Faouzi Ben ABDERRAHMEN
- Membres: M. Hedi ESSAFI, M. Hichem MOKRANI et M. Mohamed Ali GHARSALLAH

Le Conseil d'Administration du 29 mars 2024 a décidé la création du Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de nomination et de rémunération a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la nomination des dirigeants ainsi qu'à la détermination et à l'évaluation de leur politique de rémunération. Il est composé de 4 membres du Conseil :

- Président du comité: M. Abdelwaheb ESSAFI
- Membres: M. Mahmoud BOUDEN, M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS et M. Hedi ESSAFI

1.3.5. Les fonctions et les activités principales exercées par les administrateurs dans d'autres sociétés

Membre	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Abdelwaheb ESSAFI	Président du conseil	2023-2025	PDG ACT et Azurcolors DGA Prologic Tunisie, Simop Tunisie et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2023-2025	DG SMART Tunisie, DGA Prologic Tunisie, ACT, Simop et Azurcolors PDG Simop Tunisie	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Administrateur	2023-2025	PDG Prologic Tunisie DGA SMART Tunisie, ACT, Prologic Tunisie, ACT, Simop Simop Tunisie et Tunisie et Azurcolors AzurColors	
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie et Azurcolors	-
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Azurcolors et Simop Tunisie
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2024-2026	Directeur Commercial Smart Tunisie	-
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2022-2024	-	Président du conseil : Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA. Administrateur Indépendant Délice Holding Membre du Conseil de surveillance AMEN BANK
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2022-2024	-	-
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2023-2024	Directeur Financier Sumitomo Corp Tunisia Branch	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Sotipapier et Hannibal Lease

1.4. Contrôle des comptes

Les Co-Commissaires aux Comptes de la société sont :

- La société ACEF Expert, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Madame Hayet LAABIDI, nommée par l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2023. Son mandat couvre les exercices 2023,2024 et 2025
- La société ECC-MAZARS, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, nommée par l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2023. Son mandat couvre les exercices 2023,2024 et 2025

2. Activité et résultat de la société SMART Tunisie au cours de l'année 2024

• Faits marquants



Une augmentation des taux d'impôt appliquée en 2024:
+5% IS
+2% CSS

Reprise du marché de l'IT:
+1% à l'échelle mondiale

L'activité téléphonie mobile a connu une croissance soutenue, notamment grâce à l'ajout des marques Samsung, Oppo et Honor.

L'activité électroménager a connu un démarrage modéré au cours de sa première année

Les travaux de construction du siège sont en phase finale.

• Facteurs de risque

Risque lié à la réglementation:

L'activité de la société nécessite de travailler avec beaucoup d'institutions comme la douane, la BCT, l'ANCE, la CERT et le Ministère du Commerce. Afin d'être agile avec cet écosystème, le Groupe Smart dispose d'un département logistique qui contient une cellule transit et réglementation et ne fait pas appel à des services extérieurs.

Risque de change:

Du fait de la nature commerciale de l'activité du groupe et des importations de l'étranger qui constituent la grande partie des achats, le risque de change est majeur et doit être maîtrisé. Il l'est en grande partie grâce à une politique des achats qui intègre les achats à terme.

Risque lié à la concurrence:

SMART s'est taillé une position de leadership sur le marché de l'IT en Tunisie. Cette réussite est due à plusieurs facteurs : (i) la relation de confiance bâtie avec ses fournisseurs, (ii) une force commerciale aguerrie, (iii) un réseau logistique efficient et (iv) une connaissance approfondie du marché grâce à une écoute continue. Pour cela, nous jugeons que le risque de la concurrence reste faible.

2.1. Résultats

Les méthodes comptables d'élaboration et de présentation des états financiers, arrêtés au 31 Décembre 2024, n'ont pas connu de changements.

2.1.1. Etat de résultat

Les principales rubriques du résultat de la société SMART, de l'exercice 2024 comparé à l'exercice 2023 et aux dernières prévisions, sont présentées dans le tableau suivant :

Montants en KDT	2023	2024	Var° 23-24 %	2024 B	Var° 24-24B
Revenus	332 343	395 084	18.9%	378 682	4.3%
Achats de marchandises consommés	-286 601	-342 838	19.6%	-325 212	5.4%
Marge Brute	45 742	52 246	14.2%	53 470	-2.3%
<i>En % des revenus</i>	<i>13.8%</i>	<i>13.2%</i>		<i>14.1%</i>	
Achats d'approvisionnements consommés	-1 678	-1 777	5.9%	-1 704	4.3%
Charges de personnel	-9 160	-9 786	6.8%	-9 893	-1.1%
Autres charges d'exploitation	-5 030	-6 612	31.4%	5 112	29.3%
Autres produits d'exploitation	532	479	-10.0%	430	11.3%
EBITDA	30 406	34 550	13.6%	37 191	-7.1%
<i>En % des revenus</i>	<i>9.1%</i>	<i>8.7%</i>		<i>9.8%</i>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-2 724	-3 735	37.1%	-3 029	23.3%
EBIT	27 682	30 816	11.3%	34 161	-9.8%
<i>En % des revenus</i>	<i>8.3%</i>	<i>7.8%</i>		<i>9.5%</i>	
Charges financières nettes	-11 965	-13 598	13.6%	-13 659	-0.4%
Produits des placements	1 959	2 164	10.5%	2 059	5.1%
Autres gains ordinaires	300	151	-49.6%	300	-49.6%
Autres pertes ordinaires	-115	-35	-69.7%	-115	-69.8%
EBT	17 860	19 499	9.2%	22 746	-14.3%
<i>En % des revenus</i>	<i>5.4%</i>	<i>4.9%</i>		<i>6.0%</i>	
Impôt sur les bénéfices	-2 514	-3 888	54.6%	-3 806	2.1%
Résultat net	15 346	15 611	1.7%	18 940	-17.6%
<i>En % des revenus</i>	<i>4.6%</i>	<i>4.0%</i>		<i>5.0%</i>	

En termes de résultats financiers, la société a réalisé, en 2024, un bénéfice s'élevant à 15.6 millions de dinars, contre 15.3 millions de dinars en 2023, soit une hausse de 1.7% par rapport aux réalisations de 2023.

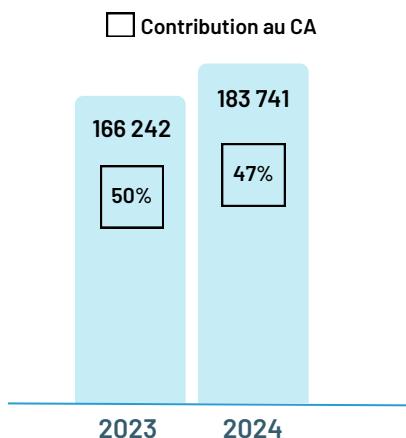
a. Revenus

Le chiffre d'affaires de SMART TUNISIE est réparti en 5 activités, à savoir le "Computing", l"Enterprise", le "Printing", les "Smartphones" et les "Home Appliances".

Montant en KDT	2023	Contribution par activité en 2023	2024	Contribution par activité en 2024	Var° 23-24
Computing	166 242	50%	183 741	47%	10.4%
Enterprise	85 783	26%	73 981	19%	-13.8%
Printing	50 101	15%	55 750	14%	11.2%
Smartphones	30 218	9%	77 702	20%	156.9%
Home Appliances	-	-	3 911	1%	-
Total	332 343	100%	395 084	100%	18.9%

Revenus de l'activité "Computing"

Evolution du CA de l'activité computing et de sa contribution dans le CA global



L'activité Computing a enregistré une hausse du chiffre d'affaires de 10,4 %, portée par les premiers signes de reprise du marché de l'informatique, estimée à +1 % au niveau mondial, comme présenté ci-dessous.

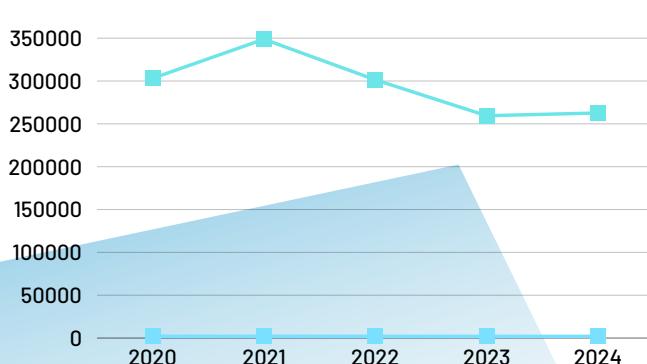
- Aperçu sur le marché Mondial du PC

En Millions d'unités

Marque	2022	Part de marché	2023	Part de marché	2024	Part de marché	Var YoY	Var part de marché
Lenovo	68.0	22.6%	59.0	22.7%	61.7	23.5%	4.6%	0.8%
HP Inc	55.3	18.3%	52.9	20.4%	53.1	20.2%	0.3%	-0.2%
Dell Inc	49.8	16.5%	40.0	15.4%	39.1	14.9%	-2.1%	-0.5%
Apple	27.9	9.3%	21.7	8.4%	22.9	8.7%	5.3%	0.3%
Autres	100.4	33.3%	85.9	33.1%	85.9	32.7%	0.0%	-0.4%
Total	301.4		259.5		262.7		1%	

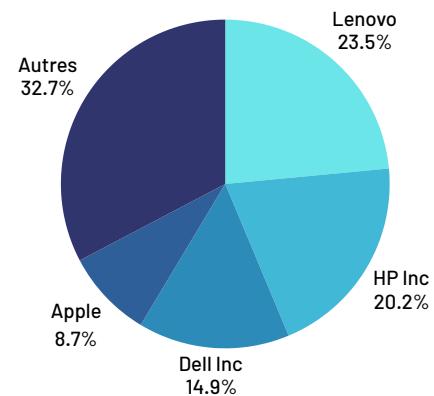
Source: IDC

Evolution du marché mondial du PC sur 5 ans



Source: IDC

Parts de marché par Marque en 2024



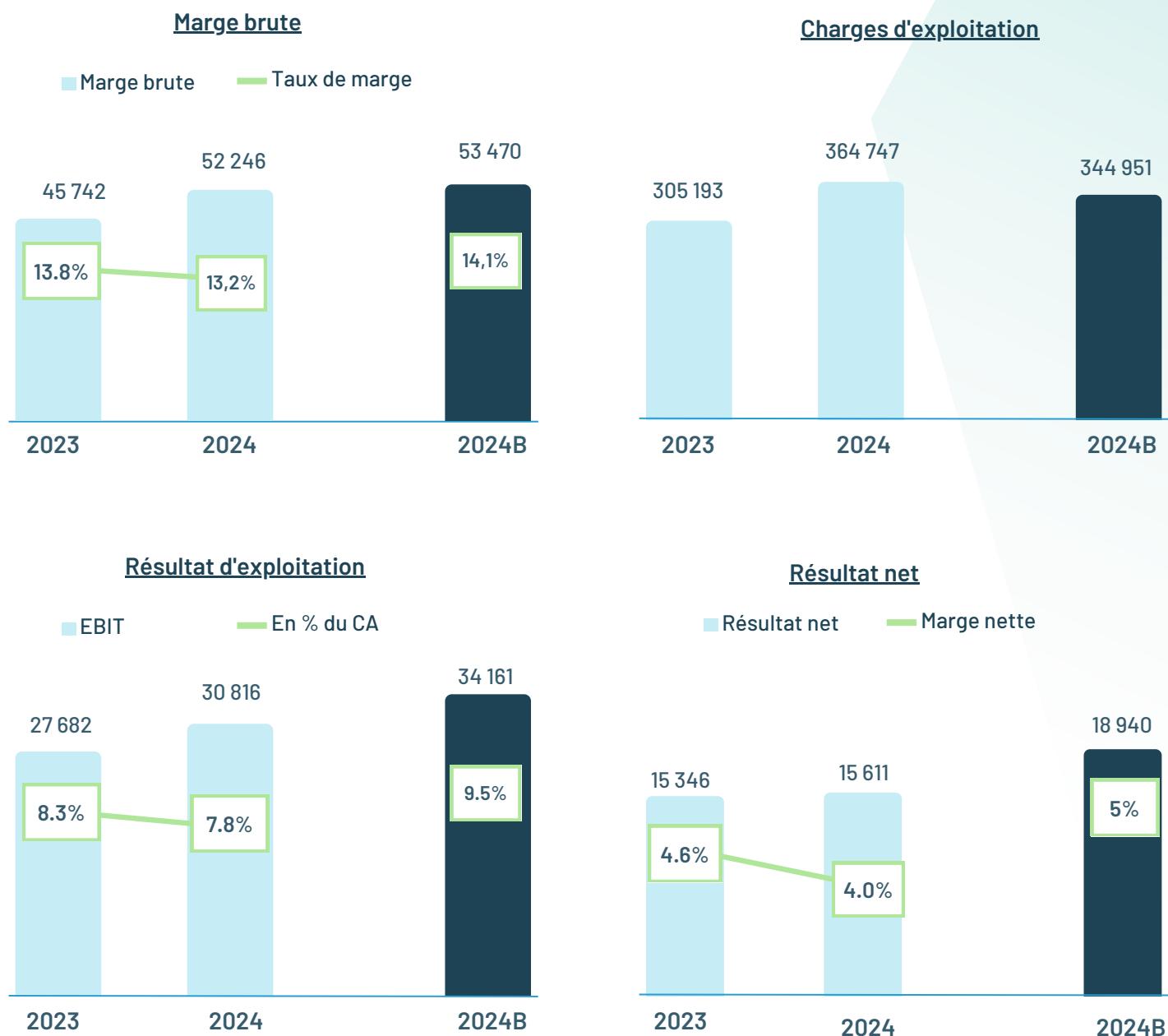
Source: IDC

Revenus des activités “Entreprise”, “Printing”, “Smartphones” et “Home Appliances”

Montant en KDT	2023	Contribution par activité en 2023	2024	Contribution par activité en 2024	Var° 23-24
Computing	166 242	50%	183 741	47%	10.4%
<u>Enterprise</u>	<u>85 783</u>	<u>26%</u>	<u>73 981</u>	<u>19%</u>	<u>-13.8%</u>
<u>Printing</u>	<u>50 101</u>	<u>15%</u>	<u>55 750</u>	<u>14%</u>	<u>11.2%</u>
<u>Smartphones</u>	<u>30 218</u>	<u>9%</u>	<u>77 702</u>	<u>20%</u>	<u>156.9%</u>
<u>Home Appliances</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 911</u>	<u>1%</u>	<u>-</u>
Total	332 343	100%	395 084	100%	18.9%

- L'activité Enterprise enregistre une baisse d'environ 14 % en 2024.
- L'activité Printing progresse de 11 %, portée par la performance de la quasi-totalité des marques.
- L'activité Smartphones affiche une forte croissance de 157 % sur l'exercice 2024, avec une contribution au chiffre d'affaires passant de 9 % à 20 %, grâce à l'intégration des marques Samsung, Oppo et Honor.
- L'activité Home Appliances a clôturé sa première année avec un chiffre d'affaires de 3 911 KDT.

b. Marge brute, Charges d'exploitation, EBIT et Résultat net



La marge brute est passée de 45,7 millions de dinars en 2023 à 52,2 millions de dinars en 2024, soit une hausse de 14,2 %, portée par l'augmentation du chiffre d'affaires.

En revanche, le taux de marge a légèrement diminué, passant de 13,8 % à 13,2 %, en raison de la hausse de la contribution de l'activité Smartphones, une activité à plus faible marge comparée aux autres segments de la société.

Le résultat d'exploitation est passé de 27.6 millions de dinars en 2023 à 30.8 millions de dinars en 2024, soit une hausse de 11.3%. Le taux de marge d'EBIT est passé de 8.3% à 7.8%, Cette baisse est due à l'effet combiné de la régression du taux de la marge brute et à la hausse du taux des contributions conjoncturelles de 2%.

Le résultat net a légèrement augmenté de 1.7% en 2024 pour s'établir à 15.6 millions de dinars. Cette situation est attribuée à l'impact de l'augmentation du taux d'imposition de 5 %.

2.2.2. Situation financière de la société

Le tableau ci-dessous présente une illustration financière du bilan de la société au 31 décembre 2024.

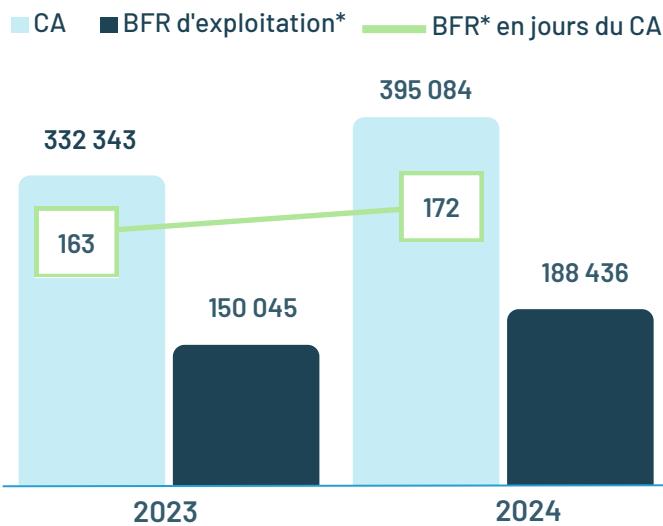
Montants en KDT	2023	2024
Immobilisations incorporelles nettes	302	1 038
Immobilisations corporelles nettes	33 707	37 801
Immobilisations financières	27 821	27 771
Actifs immobilisés	61 830	66 611
Autres actifs non courants	872	809
Actifs non courants	62 702	67 420
Stocks	55 829	64 436
Clients et comptes rattachés	70 078	72 886
Fournisseurs et comptes rattachés	-23 223	-26 140
BFR d'exploitation	102 685	111 182
Autres actifs courants	10 184	11 943
Autres passifs courants	-10 058	-12 149
BFR hors exploitation	126	-206
Provision pour risques et charges	1 684	1 738
Emprunts	8 576	9 554
Concours bancaires et autres passifs financiers	55 490	61 698
Liquidités et équivalents de liquidités	-810	-1 224
Dette nette	64 939	71 765
Capital social	43 386	50 617
Réserves	25 590	9 928
Résultats reportés	16 252	30 475
Résultat net de l'exercice	15 346	15 611
Capitaux propres	100 574	106 632

Analyse de la situation financière 2023-2024

Montants en KDT	2023	2024
Actifs non courants	62 702	67 420
BFR d'exploitation*	150 045	188 436
BFR hors exploitation	126	-206
Dette nette*	112 300	149 019
Capitaux propres	100 574	106 632

KPIs	2023	2024
Total Bilan*	246 965	295 163
BFR* en jours de revenus	163	172
ROE	15%	15%
ROA	6%	5%

*: La dette nette et le BFR ont été ajustés par les effets escomptés non échus

Evolution du BFR* en jours de revenus

*: le BFR a été ajusté par les effets escomptés non échus

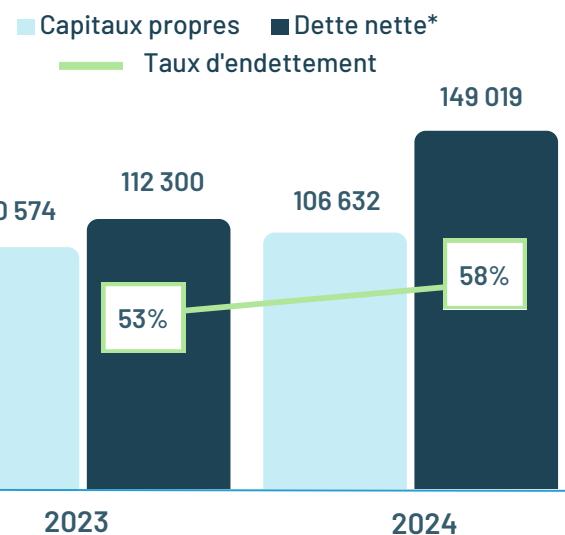
BFR

Au 31 décembre 2024, le BFR d'exploitation ajusté a atteint 172 jours de revenus contre 163 au 31 décembre 2023.

Cette variation s'explique principalement par la croissance des ventes, qui a entraîné une augmentation mécanique des besoins liés au cycle d'exploitation.

Dette nette

La dette nette est passée de 112.3 millions de dinars en 2023 à 149 millions de dinars en 2024. Cette évolution s'explique principalement par le financement du besoin en fonds de roulement, en lien avec la croissance de l'activité, ainsi que par les investissements réalisés au cours de l'exercice.

Evolution du taux d'endettement

*: La dette nette a été ajustée par les effets escomptés non échus

2.2.3. L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure financière et de la rentabilité de la société durant la période 2020-2024

Montants en KDT	2020	2021	2022	2023	2024	TCAM
Revenus	265 778	285 430	330 079	332 343	395 084	10%
Marge brute	36 122	42 841	49 674	45 742	52 246	10%
<i>En % des revenus</i>	<i>13.6%</i>	<i>15.0%</i>	<i>15.0%</i>	<i>13.8%</i>	<i>13.2%</i>	
EBITDA	26 257	31 292	36 366	30 406	34 550	7%
<i>En % des revenus</i>	<i>9.9%</i>	<i>11.0%</i>	<i>11.0%</i>	<i>9.1%</i>	<i>8.7%</i>	
Résultat net	11 452	19 209	18 048	15 346	15 611	8%
<i>En % des revenus</i>	<i>4.3%</i>	<i>6.7%</i>	<i>5.5%</i>	<i>4.6%</i>	<i>4.0%</i>	
Actifs non courants	20 222	47 505	52 410	62 702	67 420	
BFR d'exploitation	98 772	105 024	156 778	150 045	188 436	
<i>BFR en jours du CA</i>	<i>134</i>	<i>132</i>	<i>171</i>	<i>163</i>	<i>172</i>	
Dette nette	58 374	60 454	107 485	112 300	149 019	
Capitaux propres	52 390	96 468	97 932	100 574	106 632	

3. Perspectives d'avenir de la société SMART Tunisie

Montants en KDT	2025B	2026B	2027B	TCAM
Revenus	400 000	415 000	430 000	3.7%
Coût des ventes	346 000	358 975	371 950	3.7%
<i>Taux de marge</i>	<i>13.5%</i>	<i>13.5%</i>	<i>13.5%</i>	
EBITDA	35 836	37 155	38 445	3.6%
<i>En % des revenus</i>	<i>9.0%</i>	<i>9.0%</i>	<i>8.9%</i>	
EBIT	31 914	33 037	34 122	3.4%
<i>En % des revenus</i>	<i>8.0%</i>	<i>8.0%</i>	<i>7.9%</i>	
Résultat net	17 185	17 923	18 579	4.0%
<i>En % des revenus</i>	<i>4.3%</i>	<i>4.3%</i>	<i>4.3%</i>	

4. Comportement du titre en bourse

SMART Tunisie a réalisé son introduction en bourse le 30 décembre 2021.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la valeur de l'action ainsi que le nombre de transactions sur l'exercice 2024.

Les replis observés en juin et novembre 2024 correspondent respectivement au détachement des dividendes et à la distribution de la deuxième tranche d'actions gratuites.



5. Indicateurs spécifiques du secteur

En milliers de dinars (KDT)	Exercice 2024	Exercice 2023	Var %
1. Total des revenus (hors taxes)	395 084	332 343	19%
2. Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	-342 838	-286 601	20%
3. Charges financières	-15 442	-13 681	13%
4. Produits financiers	4 009	3 674	9%
5. Trésorerie nette	-7 106	-3 687	93%
6. Délai moyen de règlement des fournisseurs	34	34	0%
7. Nombre de points de vente	3	3	0%
8. Surface totale des points de vente	2 000	2 000	0%
9. Masse salariale	9 786	9 160	7%
10. Effectif moyen	198	185	7%

Commentaires des indicateurs :

- Au 31.12.2024, les revenus réalisés s'élèvent à 395 084 KDT en augmentation de 19% par rapport à l'exercice 2023.
- Le coût d'achat des marchandises vendues s'élèvent à 342 994 KDT pour l'exercice 2024
- Les charges financières supportées au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 15 442 KDT contre 13 681 pour l'exercice 2023.
- Les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 4 007 KDT en augmentation de 9 % par rapport à l'exercice 2023.
- La trésorerie nette s'est établie à - 7 106 KDT au 31.12.2024 contre - 3 687 KDT au 31.12.2023.
- La masse salariale s'élève à 9 766 KDT pour l'exercice 2024 en augmentation de 7%
- L'effectif moyen est passé de 185 à 198 salariés au 31.12.2024, affectés aux nouvelles activités

6. Affectation des résultats

6.1. Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours, sur la proposition du conseil d'administration, distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximal de trois (3) mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution sauf décision unanime des actionnaires

Résultat net de l'exercice	15 611 316,094
Résultats reportés	30 474 566,079
Total	46 085 882,173
Prime d'émission	5 515 059,176
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	51 600 941,349
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	50 877 838,349
Dividendes à distribuer (à raison de 0,900 Dinar par action) à prélever comme ci-après :	-9 111 098,700
à raison de 0,540 Dinar par action à prélever sur la prime d'émission	-5 466 659,220
à raison de 0,360 Dinar par action à prélever sur les résultats reportés	-3 644 439,480
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	41 366 739,649
Dont Résultats reportés	41 318 339,693
Dont Prime d'émission	48 399,956

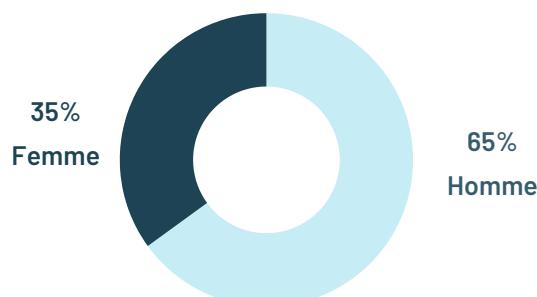
6.2. Tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Montants en KDT	Capital Social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves aug. de capital	Fonds social	Dividendes	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31-12-2021	36 155	2 888	26 919		27		11 271	19 209	96 468
Affectation du Résultat 2021		728			316	16 270	1 895	-19 209	
Distribution de dividendes						-16 270			-16 270
Dépenses fonds social						-314			-314
Résultat de l'exercice 2022								18 048	18 048
Solde au 31-12-2022	36 155	3 616	26 919		29		13 166	18 048	97 932
Affectation du Résultat 2022			-12 293		500	12 293	17 548	-18 048	
Distribution de dividendes						-12 293			-12 293
Dépenses fonds social						-412			-412
Augmentation de capital	7 231			7 231				-14 462	
Résultat de l'exercice 2023								15 346	15 346
Solde au 31-12-2023	43 386	3 616	14 626	7 231	117		16 252	15 346	100 574
Affectation du Résultat 2023		723	-9 111		400	9 111	14 222	-15 346	
Distribution de dividendes						-9 111			-9 111
Dépenses fonds social						-442			-442
Augmentation de capital	7 231			-7 231					
Résultat de l'exercice 2024								15 611	15 611
Solde au 31-12-2024	50 617	4 339	5 515		75		30 475	15 611	106 632

7. Gestion des ressources humaines

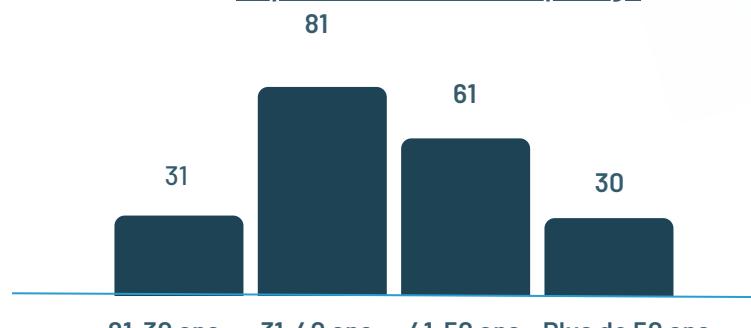
SMART Tunisie compte 203 employés au 31 décembre 2024, répartis comme suit :

Répartition de l'effectif par genre



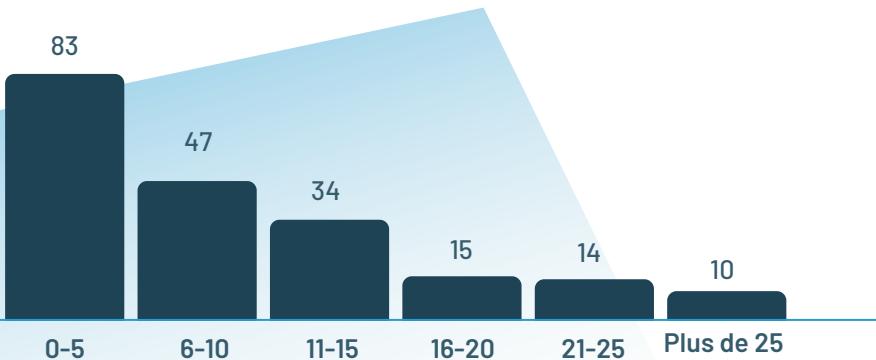
La population masculine représente 65% de l'effectif de SMART

Répartition de l'effectif par âge



L'âge moyen des employés de la société est 40 ans

Répartition de l'effectif par ancienneté



L'ancienneté moyenne au sein de la société est de 10 ans

8. Eléments sur le contrôle interne

L'entreprise est engagée dans la mise en place de politiques et procédures de contrôle interne efficaces pour assurer la fiabilité de ses opérations, la conformité aux lois et réglementations applicables, ainsi que la protection de ses actifs. Le contrôle interne est supervisé par le comité d'audit, qui est responsable de la surveillance et de l'évaluation des processus de contrôle interne de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un ensemble de politiques et procédures de contrôle interne bien défini, qui sont régulièrement évaluées et mises à jour pour garantir leur efficacité. Ces politiques et procédures sont conformes aux normes internationales de contrôle interne et sont adaptées aux risques spécifiques auxquels l'entreprise est exposée.

Les processus de contrôle interne sont appliqués dans tous les domaines d'activité de l'entreprise, y compris la comptabilité, la finance, la gestion des risques et la gestion des ressources humaines. Des procédures de contrôle sont mises en place pour atténuer les risques opérationnels, financiers et de conformité. Ces procédures comprennent la documentation des processus, la séparation des tâches, la vérification des opérations par des personnes indépendantes, la surveillance des transactions et des activités, et la mise en place de contrôles informatiques.

L'entreprise dispose également de procédures de gestion des risques, qui incluent l'identification des risques, l'évaluation de leur probabilité et de leur impact, et la mise en place de contrôles pour atténuer ces risques. Ces procédures sont régulièrement évaluées et mises à jour pour garantir leur efficacité.

En conclusion, l'entreprise attache une grande importance au contrôle interne et est engagée dans la mise en place de politiques et procédures efficaces pour garantir la fiabilité de ses opérations, la conformité aux lois et réglementations applicables, ainsi que la protection de ses actifs. Le comité d'audit continue de surveiller et d'évaluer les processus de contrôle interne de l'entreprise pour assurer leur efficacité.

2/ Groupe SMART : données générales et résultat (consolidé) de l'année 2024

1. Données générales sur le groupe SMART TUNISIE

Le groupe SMART Tunisie est constitué d'une société mère « SMART Tunisie » et de cinq filiales sous son contrôle exclusif et emploie environ 400 collaborateurs.

PROLOGIC Tunisie

La Société PROLOGIC TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1985 et établie en Tunisie avec un capital social de 5 055 500 DT. Elle est spécialisée dans la vente de services et d'équipements informatiques.

SIMOP Tunisie

La Société SIMOP TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1999 et établie en Tunisie avec un capital social de 1 000 000 DT. Elle est spécialisée dans la maintenance, la réparation, l'assistance clientèle et la vente des accessoires et consommables informatiques.

ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT)

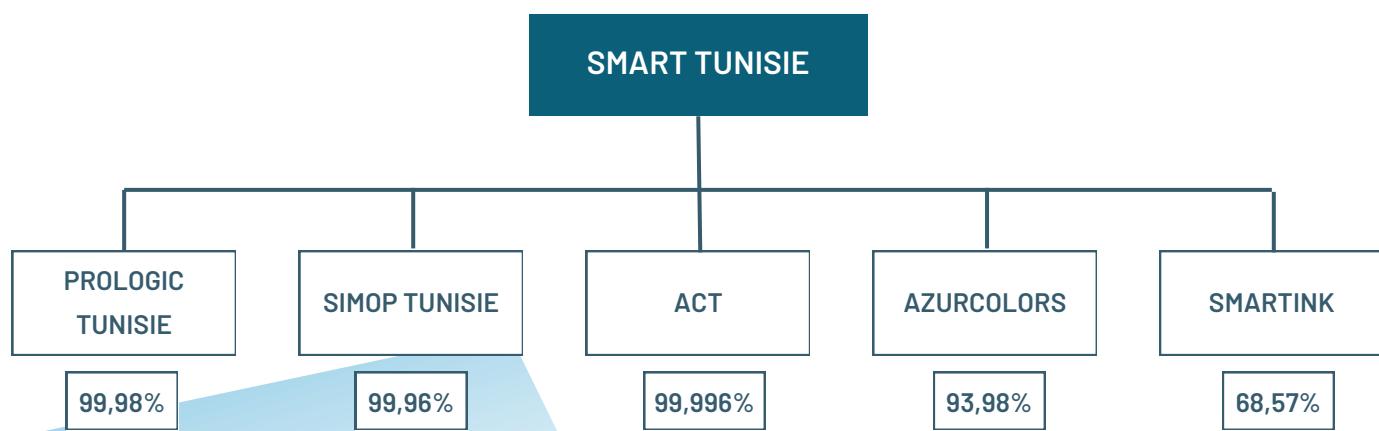
La Société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY est une Société Anonyme créée en 1992 et établie en Tunisie avec un capital social de 2 450 000 DT. Elle est spécialisée dans le commerce de gros d'équipements informatiques et de logiciels.

AZUR COLORS

La Société AZUR COLORS est une Société Anonyme créée en 2015 et établie en Tunisie avec un capital social de 1 520 020 DT. Elle est un distributeur agréé des produits HP en Tunisie et en Afrique du Nord, spécialiste dans la vente des imprimantes industrielles mais aussi de tous les produits HP. Elle assure l'installation et le service après-vente des machines vendues.

SMART INK

La Société SMART INK est une Société à Responsabilité Limitée créée en 2020 et établie au Maroc avec un capital social de 3 700 000 MAD. Elle est spécialisée dans la commercialisation et la distribution en gros et en détail des produits informatiques et d'impressions en tout genre.



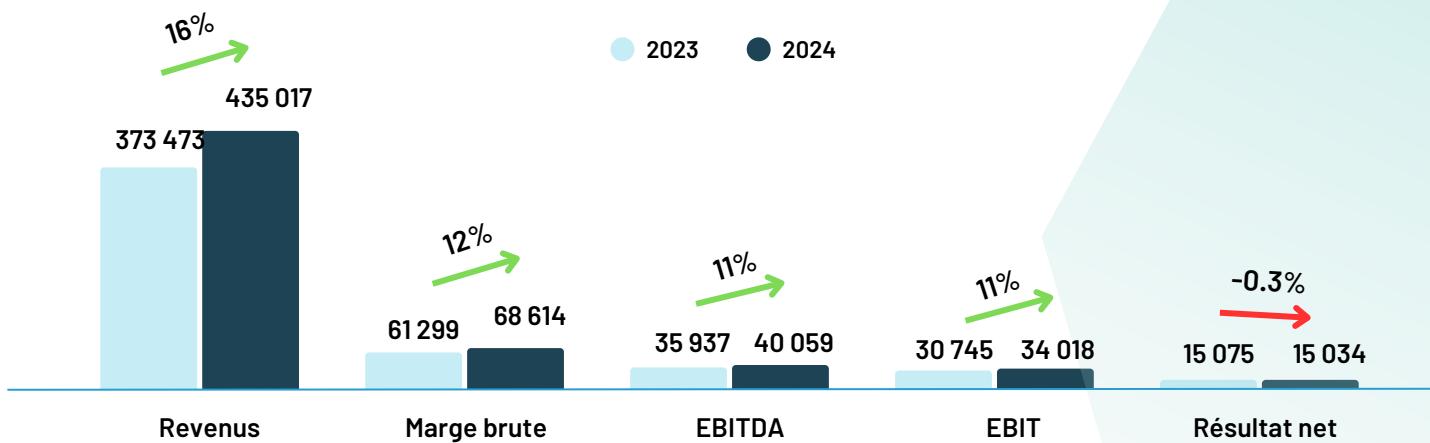
2. Résultat (consolidé) du Groupe SMART au titre de l'année 2024

Les méthodes comptables d'élaboration et de présentation des états financiers, arrêtés au 31 Décembre 2024, n'ont pas connu de changements.

2.1. Etat de résultat

Les principales rubriques du résultat consolidé du Groupe SMART, de l'exercice 2024 comparé à l'exercice 2023 et aux dernières prévisions, sont présentées dans le tableau suivant :

Montants en KDT	2023	2024	Var° 23-24	2024B	Var° 24-24B
Revenus	373 473	435 017	16%	409 443	6%
Coût des ventes	-312 174	-366 403	17%	-340 958	7%
Marge brute	61 299	68 614	12%	68 485	0%
Taux de marge	16.4%	15.8%		16.7%	
Achats d'approvisionnements consommés	-932	-1 006	8%	-1 021	-2%
Charges de personnel	-18 102	-19 286	7%	-18 560	4%
Autres charges d'exploitation	-7 388	-9 549	29%	-7 861	21%
Autres produits d'exploitation	1 060	1 287	21%	1 100	17%
EBITDA	35 937	40 059	11%	42 142	-5%
En % des revenus	9.6%	9.2%		10.3%	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-5 192	-6 042	16%	-5 879	3%
EBIT	30 745	34 018	11%	36 263	-6%
En % des revenus	8.2%	7.8%		8.9%	
Charges financières nettes	-13 232	-15 030	14%	-14 253	5%
Produits des placements	331	375	13%	262	43%
Autres gains ordinaires	380	320	-16%	248	29%
Autres pertes ordinaires	-181	-87	-52%	-267	-67%
EBT	18 042	19 596	9%	22 254	-12%
En % des revenus	4.8%	4.5%		5.4%	
Impôt sur les bénéfices	-2 973	-4 611	55%	-3 464	33%
Impôt différé	6	57	872%	0	n.a
Résultat net de l'exercice des sociétés intégrées	15 075	15 042	0%	18 790	-20%
En % des revenus	4.0%	3.5%		4.6%	
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	7	6333%		
Résultat net revenant à la société consolidante	15 075	15 034	0%	18 790	-20%
En % des revenus	4.0%	3.5%		4.6%	



Les revenus consolidés du Groupe SMART ont enregistré une croissance de 16 % par rapport à l'exercice 2023, atteignant 435 millions de dinars en 2024, contre 373 millions de dinars en 2023. En dépit de cette croissance, le résultat net est resté globalement stable sur l'exercice. Cette stabilité s'explique principalement par une hausse des taux d'impositions de l'ordre de 7 %.

2.1.1. Revenus par société

Montants en Kdt	CA 2023	Contribution	CA 2024	Contribution	Var° 2023-2024
SMART Tunisie	294 237	78.8%	347 230	79.8%	18%
PROLOGIC Tunisie	43 429	11.6%	46 730	10.7%	8%
ACT	23 834	6.4%	27 216	6.3%	14%
SIMOP Tunisie	6 384	1.7%	6 530	1.5%	2%
AZUR COLORS	3 687	1.0%	4 962	1.1%	35%
SMART INK	1 903	0.5%	2 350	0.5%	23%
Total	373 473	100.0%	435 017	100.0%	16%

En 2024, les revenus consolidés du Groupe ont progressé de 16 %, portés par l'amélioration des performances de l'ensemble des filiales.

2.1.2. Marge brute, EBITDA et Résultat net

La Marge brute a affiché une hausse en valeur de 12% en 2024, pour s'établir à 68.6 millions de dinars en 2024 contre 61.2 millions de dinars en 2023.

L'EBITDA en valeur a augmenté de 11% pour passer de 35.9 millions de dinars en 2023 à 40 millions de dinars en 2024. Le taux de marge d'EBITDA est passé de 9.6% à 9.2%, Cette baisse est due à l'effet combiné de la régression du taux de la marge brute (de 16.4% en 2023 à 15.8% en 2024) et à la hausse du taux des contributions conjoncturelles de 2%.

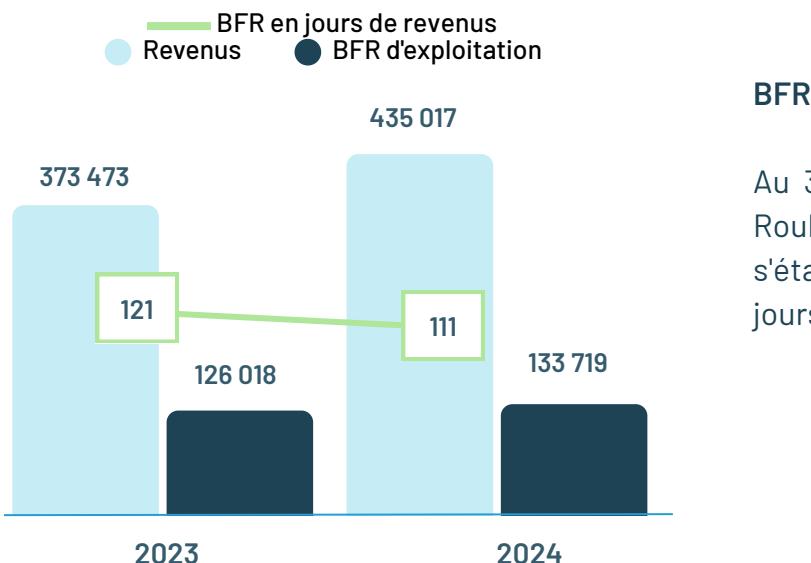
Le résultat net en valeur a légèrement diminué en 2024 (-0.3%). Cette situation est essentiellement attribuée à l'impact de l'augmentation du taux d'imposition de 5 %.

2.2. Situation financière

Le tableau ci-dessous présente une illustration financière du bilan consolidé.

Montants en KDT	2023	2024
Ecart d'acquisition	13 687	12 915
Immobilisations incorporelles nettes	478	1 183
Immobilisations corporelles nettes	38 912	42 412
Immobilisations financières	78	33
Actifs immobilisés	53 154	56 543
Autres actifs non courants	969	941
Actifs non courants	54 123	57 484
Stocks	67 194	78 779
Clients et comptes rattachés	86 156	86 452
Fournisseurs et comptes rattachés	-27 333	-31 512
BFR d'exploitation	126 018	133 719
Autres actifs courants	14 093	16 969
Autres passifs courants	-13 216	-17 576
BFR hors exploitation	877	-607
Provision pour risques et charges	1 802	1 881
Emprunts	9 636	10 266
Concours bancaires et autres passifs financiers	72 449	79 028
Liquidités et équivalents de liquidités	-2 740	-5 767
Dette nette	81 184	85 407
Capital social	43 386	50 617
Réserves consolidées	41 163	39 273
Ecart de conversion	-10	-3
Résultat de l'exercice consolidé	15 075	15 034
Intérêts minoritaires	256	267
Capitaux propres	99 870	105 189

Evolution du BFR en jours de revenus



Au 31 décembre 2024, le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation consolidé s'établit à 111 jours de revenus, comparé à 121 jours au 31 décembre 2023.

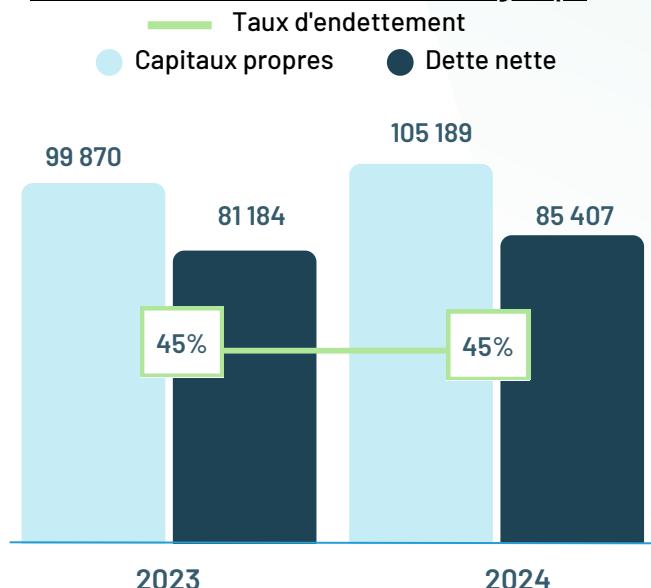
Dette nette

En 2024, la dette nette du Groupe s'est établie à 85 millions de dinars, contre 81 millions de dinars en 2023.

Cette hausse résulte principalement du recours à des crédits de gestion destinés à accompagner la croissance des activités du Groupe.

Le taux d'endettement est toutefois resté stable, traduisant une maîtrise de la structure financière malgré l'augmentation des encours de dette.

Evolution du taux d'endettement du groupe



3. Perspectives et développement du Groupe SMART (2025-2027)

Montants en KDT	2025B	2026B	2027B	TCAM
Revenus	443 717	465 903	489 198	5.0%
Coût des ventes	372 279	390 893	410 438	5.0%
Taux de marge	16.1%	16.1%	16.1%	
EBITDA	42 103	44 144	46 239	4.8%
En % des revenus	9.5%	9.5%	9.5%	
EBIT	35 225	36 922	38 412	4.4%
En % des revenus	7.9%	7.9%	7.9%	
Résultat net	17 058	17 849	18 447	4.0%
En % des revenus	3.8%	3.8%	3.8%	

VI- Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes et états financiers individuels de la société SMART Tunisie au 31/12/2024



ECC MAZARS
 MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE
 CAPITAL : 100.000 DT
 IDENTIFIANT UNIQUE : 0578728R
 IMMEUBLE MAZARS RUE DU LAC GHAR EL MELH, LES BERGES DU LAC
 1053 TUNIS – TUNISIE
 TEL: + 216 71 963 380 – FAX: + 216 71 964 380
 MAZARS.TUNISIE@MAZARS.TN – WWW.MAZARS.TN



ACEF EXPERT
 MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE
 CAPITAL : 20.000 DT
 IDENTIFIANT UNIQUE : 1469380H
 63, RUE MADINET EL MAOUSSEL, ENNASR 2
 2037 - ARIANA – TUNISIE
 TEL: + 216 71 811 477 – FAX: + 216 71 811 241
 CONTACT@ACF-EXPERT.TN - WWW.ACF-EXPERT.TN

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires
 Société SMART TUNISIE SA
 9-9 Bis Impasse N°3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SMART TUNISIE SA (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 217 909 393 dinars, des capitaux propres positifs de 106 631 584 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 15 611 316 dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2024 pour un montant de 395 083 945 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables soutenant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 79 462 112 dinars et provisionnées à hauteur de 6 575 619 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances,

à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 64 697 371 dinars provisionnée à hauteur de 261 240 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note III des notes aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet la société en 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêts public

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 10 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS



Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

ACEF Expert SARL
Société d'Expertise Comptable
et de Comptabilisation aux
Comptes



ECC MAZARS
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE
CAPITAL : 100.000 DT
IDENTIFIANT UNIQUE : 0578728R
IMMEUBLE MAZARS RUE DU LAC GHAR EL MELH, LES BERGES DU LAC
1053 TUNIS – TUNISIE
TEL: + 216 71 963 380 – FAX: + 216 71 964 380
MAZARS.TUNISIE@MAZARS.TN – WWW.MAZARS.TN



ACEF EXPERT
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE
CAPITAL : 20.000 DT
IDENTIFIANT UNIQUE : 1469380H
63, RUE MADINET EL MAOUSSEL, ENNASR 2
2037 - ARIANA – TUNISIE
TEL: + 216 71 811 477 – FAX: + 216 71 811 241
CONTACT@ACF-EXPERT.TN - WWW.ACF-EXPERT.TN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

A-1 Votre Conseil d'Administration, réuni le 20 juin 2024, a autorisé des apports en « comptes courants associés » pour un montant global de 5 000 000 dinars.

La mise à disposition de ces apports est génératrice d'un intérêt annuel au taux de 9% et le remboursement de ces apports se fera selon la disponibilité de trésorerie de la société.

Ces apports sont détaillés comme suit :

Actionnaire	Solde compte courant 31.12.2023	Apport 2024	Remboursement 2024	Solde compte courant 31.12.2024	Intérêts payés 2024
M. Abdelwaheb ESSAFI	0	1 000 000	-1 000 000	0	24 164
Mme. Myriam ESSAFI	0	1 000 000	-1 000 000	0	23 671
M. Mahmoud BOUDEN	2 000 000	1 500 000	-3 500 000	0	187 877
M. Taoufik BEN KHEMIS	4 500 000	1 500 000	0	6 000 000	431 260
	6 500 000	5 000 000	-5 500 000	6 000 000	666 973

A-2 Votre Conseil d'Administration, réuni le 26 aout 2024, a autorisé la conclusion avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) d'un contrat relatif au Programme de Crédit de Gestion pour un montant total de 75 000 000 dinars.

A-3 Votre Conseil d'Administration, réuni le 3 avril 2025, a autorisé la conclusion de l'avenant N°9 relatif à la Convention de prestation de services du 2 janvier 2013 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'entretien et de maintenance de son parc de matériel informatique pour un montant annuel de 40 000 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

B-1 Opérations et conventions avec la société SIMOP TUNISIE

B-1-1 En vertu du contrat de location signé le 20 janvier 2011, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE un local sis au 3, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 - TUNIS d'une superficie de 1700 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 6 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% à partir de la 3^{ème} année.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 129 302 dinars

B-1-2 En vertu du contrat de location signé le 1^{er} octobre 2012, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis à la Zone Industrielle Poudrière

1 Route de Sidi Mansour km1 - SFAX d'une superficie de 400 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1300 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 27 015 dinars.

B-1-3 En vertu du contrat de location signé le 22 janvier 2018, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis 66, Avenue Leopold Sedar Senghor - 4000- Sousse d'une superficie de 1417 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 12 814 dinars.

B-1-4 Convention de prestation de services du 1^{er} juin 2009 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'intervention technique de réparation pièces et main d'œuvre au titre des équipements neufs en garantie.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2024 à 1 030 601 dinars.

B-1-5 Convention de prestation de services 90061, telle que modifiée par l'avenant N°1, en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE :

.Le support commercial et avant-vente.

.L'assistance à l'exécution des projets d'intégration des départements solution d'entreprise et réseau.

.L'assistance et l'infogérance système d'information.

.La maintenance et l'administration applicative

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2024 à 309 123 dinars.

B-1-6 Avenant N°10 au contrat de prestation de services « maintenance corrective et évolutive des serveurs » conclu avec SIMOP TUNISIE aux conditions suivantes :

-Durée du contrat : une année renouvelable par tacite reconduction.

-Date d'effet du contrat : 18 juin 2021.

-Prix annuel de la prestation : 810 dinars HT (hors taxes) avec une augmentation annuelle n'excédant pas 5%.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2024 à 893 dinars.

B-2 Opérations et conventions avec la société AZURCOLORS

B-2-1 En vertu du contrat de location signé le 29 mai 2020, la société SMART TUNISIE donne en location à la société AZURCOLORS une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 - TUNIS d'une superficie de 200 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 14 297 dinars.

B-3 Opérations et conventions avec la société PROLOGIC

B-3-1 En vertu du contrat de location signé le 3 février 2022, la société SMART TUNISIE donne en location à la société PROLOGIC TUNISIE une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 - TUNIS d'une superficie de 190 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2024 s'élèvent à 10 584 dinars

B-4 Convention de refacturation des charges de personnel entre les sociétés du groupe SMART TUNISIE
 En vertu de la convention signée le 24 mars 2023, la société SMART TUNISIE a facturé en 2024 les quoteparts des charges encourues pour le compte des filiales comme suit :

Désignation	PROLOGIC	SIMOP	AZURCOLORS	Total
Refacturation de personnel	117 765	75 178	40 621	233 564

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

C-1-1 Directeur Général :

La rémunération du Directeur Général est fixée par la décision du Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024. Cette rémunération est de 22 680 dinars bruts par mois du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Il est mis à la disposition du Directeur Général une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-2 Premier Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Premier Directeur Général Adjoint est fixée par les décisions du Conseil d'Administration du 16 mai 2023 et du Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024. Cette rémunération est de 18 500 dinars bruts par mois à compter du 1^{er} mai 2023 et de 19 250 dinars bruts par mois avec octroi de 16 mois de salaires par an à compter du 1^{er} mai 2024. Il lui est également octroyé une prime annuelle d'Aïd s'élevant à un montant brut de 200 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-3 Deuxième Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Deuxième Directeur Général Adjoint est fixée par les décisions du Conseil d'Administration du 16 mai 2023 et du Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024. Cette rémunération est de 15 200 dinars bruts par mois à compter du 1^{er} mai 2023 et de 17 100 dinars bruts par mois avec octroi de 18 mois de salaires par an à compter du 1^{er} mai 2024. Il lui est également octroyé une prime annuelle d'Aïd s'élevant à un montant brut de 200 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-4 Les rémunérations servies aux dirigeants de SMART TUNISIE par les filiales se détaillent comme suit :

-Le Troisième Directeur Général Adjoint de SMART TUNISIE est également Président Directeur Général de la filiale PROLOGIC TUNISIE. La rémunération annuelle brute perçue de la filiale PROLOGIC TUNISIE s'est élevée à 136 080 dinars en 2024.

Il est mis à sa disposition par PROLOGIC TUNISIE une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

-Le Président du Conseil d'Administration de SMART TUNISIE est également Président Directeur Général de la filiale ACT. La rémunération annuelle brute perçue de la filiale ACT s'est élevée à 266 310 dinars en 2024.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-5 L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence. Le montant net total pour l'exercice 2024 s'est élevé à 175 000 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024 a fixé les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant total de 65 000 dinars net de retenue à la source pour l'exercice 2024.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 15 mai 2024 a fixé le montant des jetons de présence du Président du Conseil d'Administration à 106 000 dinars net de retenue à la source pour l'exercice 2024.

C-2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en dinars) :

Directeur Général		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	136 080	0

	Premier Directeur Général Adjoint		Deuxième Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme (Y compris les charges patronales)	366 246	0	360 483	0
Avantages postérieurs à l'emploi (IDR)	5 387	49 120	634	3 823

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 10 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS



Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT



ACEF Expert SARL
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux
Comptes

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		1 333 782	573 178
Moins : Amortissements		(295 495)	(270 957)
	1	1 038 288	302 221
Immobilisations corporelles		48 092 576	42 607 544
Moins : Amortissements		(10 291 361)	(8 900 546)
	1	37 801 216	33 706 998
Immobilisations financières	2	27 771 030	27 820 881
Autres actifs non courants	3	809 416	871 903
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		67 419 949	62 702 004
ACTIFS COURANTS			
Stocks		64 697 371	56 043 537
Moins : Provisions		(261 240)	(214 087)
	4	64 436 131	55 829 450
Clients et comptes rattachés		79 462 112	76 112 605
Moins : Provisions		(6 575 619)	(6 034 153)
	5	72 886 492	70 078 452
Autres actifs courants	6	11 942 685	10 184 235
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 224 136	810 455
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		150 489 444	136 902 592
TOTAL DES ACTIFS		217 909 393	199 604 596

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 617 215	43 386 185
Réserves		9 928 487	25 589 704
Résultats reportés		30 474 566	16 252 117
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		91 020 268	85 228 006
Résultat net de l'exercice		15 611 316	15 345 552
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	106 631 584	100 573 558
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	9	9 553 643	8 575 943
Provisions	10	1 737 504	1 684 125
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		11 291 147	10 260 069
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	26 140 455	23 223 362
Autres passifs courants	12	12 148 623	10 057 813
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	61 697 585	55 489 794
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		99 986 663	88 770 970
TOTAL DES PASSIFS		111 277 810	99 031 038
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		217 909 393	199 604 596

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	14	395 083 945	332 343 008
Autres produits d'exploitation	15	478 701	531 607
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		395 562 646	332 874 615
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	16	342 837 784	286 600 577
Achats d'approvisionnements consommés	17	1 776 853	1 678 047
Charges de personnel	18	9 785 785	9 160 041
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	3 734 507	2 723 813
Autres charges d'exploitation	20	6 612 052	5 030 428
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		364 746 981	305 192 906
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 815 665	27 681 709
Charges financières nettes	21	(13 597 531)	(11 965 159)
Produits des placements	22	2 164 359	1 958 515
Autres gains ordinaires	23	151 129	299 629
Autres pertes ordinaires	24	(34 733)	(114 687)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 498 888	17 860 006
Impôt sur les bénéfices	25	(3 887 572)	(2 514 454)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		15 611 316	15 345 552

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		15 611 316	15 345 552
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	26	3 568 460	2 296 831
Variation des :			
Stocks	27	(8 653 834)	17 610 063
Clients	28	(3 563 198)	(17 510 488)
Autres actifs	29	(1 758 449)	(2 499 077)
Fournisseurs et autres dettes	30	5 007 903	(837 554)
Autres actifs non courants	31	(783 426)	(227 358)
Plus-value de cession	32	(101 151)	(227 221)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 327 621	13 950 749
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	33	(6 865 213)	(12 169 311)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	34	285 290	266 548
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	35	(10 000)	(261 240)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	59 851	233 333
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(6 530 072)	(11 930 670)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	37	(9 111 099)	(12 292 753)
Encaissements provenant des emprunts	38	5 500 000	8 000 000
Remboursements d'emprunts	39	(3 507 547)	(2 735 683)
Remboursements leasing	40	(579 640)	(752 919)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation	41	1 923 479	10 466 359
Dépenses du fonds social	42	(442 192)	(411 709)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(6 216 999)	2 273 296
Variation de trésorerie		(3 419 450)	4 293 375
Trésorerie au début de l'exercice		(3 686 981)	(7 980 356)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	(7 106 431)	(3 686 981)

V- Rapport général des commissaires aux comptes et états financiers consolidés de la société SMART Tunisie au 31/12/2024



ECC MAZARS
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE
CAPITAL : 100.000 DT
IDENTIFIANT UNIQUE : 0578728R
IMMEUBLE MAZARS RUE DU LAC GHAR EL MELH, LES BERGES DU LAC
1053 TUNIS – TUNISIE
TEL: + 216 71 963 380 – FAX: + 216 71 964 380
MAZARS.TUNISIE@MAZARS.TN – WWW.MAZARS.TN



ACEF EXPERT
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE
CAPITAL : 20.000 DT
IDENTIFIANT UNIQUE : 1469380H
63, RUE MADINET EL MAOUSSEL, ENNASR 2
2037 - ARIANA – TUNISIE
TEL: + 216 71 811 477 – FAX: + 216 71 811 241
CONTACT@ACF-EXPERT.TN - WWW.ACF-EXPERT.TN

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires

Société SMART TUNISIE SA

9-9 bis impasse n° 3 rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net du bilan de 245 450 702 dinars, des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 104 921 806 dinars, y compris un résultat net bénéficiaire (part du Groupe) s'élevant à 15 034 187 dinars ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de 266 841 dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2024 pour un montant de 435 017 098 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 93 761 431 dinars et provisionnées à hauteur de 7 309 712 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 79 096 241 dinars et provisionnée à hauteur de 317 287 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note V aux états financiers consolidés se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet SMART TUNISIE

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 10 avril 2025
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS



Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

ACEF Expert SARL
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux
Comptes

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		15 429 703	15 429 703
Moins : Amortissements		(2 514 579)	(1 743 094)
	1	12 915 124	13 686 609
Immobilisations incorporelles		1 714 347	948 808
Moins : Amortissements		(531 537)	(470 357)
	2	1 182 810	478 452
Immobilisations corporelles		60 135 606	54 504 857
Moins : Amortissements		(17 723 522)	(15 593 289)
	3	42 412 084	38 911 568
Immobilisations financières	4	33 153	77 694
Autres actifs non courants	5	941 163	968 609
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		57 484 333	54 122 931
ACTIFS COURANTS			
Stocks		79 096 241	67 421 377
Moins : Provisions		(317 287)	(227 309)
	6	78 778 954	67 194 068
Clients et comptes rattachés		93 761 431	93 139 551
Moins : Provisions		(7 309 712)	(6 983 326)
	7	86 451 719	86 156 225
Autres actifs courants	8	16 968 663	14 092 966
Liquidités et équivalents de liquidités	9	5 767 033	2 739 693
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		187 966 369	170 182 952
TOTAL DES ACTIFS		245 450 702	224 305 883

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
BILAN CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 617 215	43 386 185
Réserves consolidées		39 273 394	41 162 611
Ecart de conversion		(2 989)	(10 230)
Total des capitaux propres avant résultat		89 887 620	84 538 567
Résultat de l'exercice consolidé		15 034 187	15 074 717
Total des capitaux propres après résultat		104 921 806	99 613 283
<i>Intérêts minoritaires dans les réserves</i>		259 396	256 288
<i>Intérêts minoritaires dans le résultat</i>		7 444	116
Total des Intérêts minoritaires		266 841	256 404
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10	105 188 647	99 869 687
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	10 266 107	9 636 308
Provisions	12	1 880 703	1 802 378
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		12 146 811	11 438 686
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	31 511 889	27 332 621
Autres passifs courants	14	17 575 833	13 215 875
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	79 027 522	72 449 013
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		128 115 244	112 997 510
TOTAL DES PASSIFS		140 262 055	124 436 196
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		245 450 702	224 305 883

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	435 017 098	373 473 264
Autres produits d'exploitation	17	1 286 662	1 060 063
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		436 303 760	374 533 327
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	18	366 402 816	312 174 077
Achats d'approvisionnements consommés	19	1 005 954	931 629
Charges de personnel	20	19 286 327	18 102 463
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	6 041 841	5 192 118
Autres charges d'exploitation	22	9 549 260	7 388 187
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		402 286 199	343 788 475
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 017 561	30 744 853
Charges financières nettes	23	(15 029 833)	(13 232 442)
Produits des placements	24	375 168	331 149
Autres gains ordinaires	25	320 144	379 559
Autres pertes ordinaires	26	(87 005)	(181 197)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 596 036	18 041 922
Impôt sur les bénéfices		(4 611 229)	(2 972 937)
Impôts différés		56 824	5 848
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		15 041 631	15 074 832
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREGES		15 041 631	15 074 832
Part revenant aux intérêts minoritaires		7 444	116
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		15 034 187	15 074 717

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2024
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		15 034 187	15 074 717
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		7 444	116
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		3 457 588	3 314 735
Variation des :			
Stocks		(11 674 865)	15 512 896
Clients		(621 880)	(19 086 087)
Autres actifs		(2 875 697)	(2 504 247)
Fournisseurs et autres dettes		8 539 226	(340 181)
Autres actifs non courants		27 446	440 313
Plus-value de cession		(174 181)	(301 837)
Ecart de conversion		10 559	7 122
Impôts différés		(73 970)	(5 848)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		11 655 858	12 111 699
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés de l'acquisition d'immo. Corp. et incorp		(7 660 695)	(13 167 444)
Encaissements provenant de la cession d'immo. Corp. et incorp		364 110	370 990
Décaissements affectés de l'acquisition d'immobilisations financières		(15 310)	(465)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		59 851	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(7 252 044)	(12 796 919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions (sociétés intégrées)		0	111 960
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 111 099)	(12 292 753)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(288)	(215)
Encaissements provenant des emprunts		5 879 800	8 907 030
Remboursements d'emprunts		(4 235 760)	(3 493 425)
Remboursements leasing		(836 326)	(1 259 379)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation		3 704 890	14 762 642
Dépenses du fonds social		(638 989)	(716 159)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(5 237 772)	6 019 702
Variation de trésorerie		(833 957)	5 334 482
Trésorerie au début de l'exercice		(4 955 522)	(10 290 004)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27	(5 789 479)	(4 955 522)

V- Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 217 909 393,332 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 106 631 583,742 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 611 316,094 dinars.
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 245 450 702,095 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 104 921 806,138 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 15 034 186,571 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2024, s'élevant à 15 611 316,094 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	15 611 316,094
Résultats reportés	30 474 566,079
Total	46 085 882,173
Prime d'émission	5 515 059,176
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	51 600 941,349
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	50 877 838,349
Dividendes à distribuer (à raison de 0,900 Dinar par action) à prélever comme ci-après :	-9 111 098,700
à raison de 0,540 Dinar par action à prélever sur la prime d'émission	-5 466 659,220
à raison de 0,360 Dinar par action à prélever sur les résultats reportés	-3 644 439,480
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	41 366 739,649
Dont Résultats reportés	41 318 339,693
Dont Prime d'émission	48 399,956

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,900 dinar par action correspondant à la somme globale de 9 111 098,700 dinars à prélever :

- pour un total de 5 466 659,220 dinars (à raison de 0,540 Dinar par action) sur la prime d'émission exonérée de l'impôt en cas de distribution
- pour un total de 3 644 439,480 dinars (à raison de 0,360 Dinar par action) sur les résultats reportés soumis à l'impôt en cas de distribution

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 19 juin 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2025, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Indépendants Monsieur Slaheddine LADJIMI, et Monsieur Faouzi BEN ABDERRAHMEN, et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Les administrateurs susmentionnés déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter les fonctions d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires, Monsieur Mohamed Karim SIALA, et décide de renouveler son mandat pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

L'administrateur susmentionné déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi 94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale informe les actionnaires que Mme Myriam ESSAFI a franchi, à la hausse le seuil de 20% du capital de la société (directement) et le seuil de deux tiers (de concert) et que M. Abdelwaheb ESSAFI a franchi, à la baisse le seuil de 5% du capital de la société (directement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.



Des questions ? Contactez-nous.

9-9 Bis Impasse N°3, Rue 8612, ZI Charguia 1,
2035, Tunis
www.smart.com.tn
smart@smart.com.tn
Tél: +216 71 115 600
Fax: +216 71 205 520

Smart
Tunisie